

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

DU 20 juin 2022

Le président Philippe MOCCAND salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire et la boursière au Parlement vaudois sis à Lausanne. L'appel se fait de manière électronique. Trente et un conseillers sont présents et trois se sont excusés. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour, il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 04 avril 2022
2. Communications de la municipalité – partie 1
3. Préavis 03/2022 : Règlement sur les cimetières
4. Préavis 04/2022 : Comptes 2021
5. Préavis 05/2022 : Mise en séparatif du quartier de Monteilly et déplacement de la conduite d'eau de la route de Nonfoux
6. Préavis 06/2022 : Emoluments en matière de police des constructions
7. Communications de la municipalité – partie 2
8. Nominations légales
9. Divers et propositions individuelles

1. Adoption du PV de la séance du 04 avril 2022

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote. Le procès-verbal est accepté par 28 voix et une abstention.

2. Communications de la municipalité – partie 1

Le syndic Alexandre Gygax informe que la municipalité représente ce soir le préavis 06/2022 sur les émoluments en matière de police des constructions qui a été refusé lors du dernier conseil.

Le président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question ni de remarque.

3. Préavis 03/2022 : Règlement sur les cimetières

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission ad hoc. Le président ouvre la discussion.

Denis Gaimard est étonné qu'à l'article 15, l'aménagement définitif doit se faire 12 mois après l'inhumation et demande s'il n'y a pas une erreur, si cela ne doit pas être plutôt le contraire. Le municipal en charge du dossier, Michel Collet répond qu'il est nécessaire d'attendre une année afin que la terre se consolide. Laurence Najem demande pourquoi les tombes cinéraires sont à la charge de la commune et non aux particuliers, car cela leur laisserait le choix de choisir la pierre qu'ils souhaitent. Par rapport au plan, elle demande si cela ne serait pas plus approprié d'avoir la cabane à outils à côté du composte plutôt que le columbarium. Michel Collet répond que cela n'est pas exclu qu'ils déplacent le composte

pour un endroit plus approprié. Quant à la question des tombes cinéraires, il répond que c'est un choix qui a été fait au départ et que c'est dans la continuité des choses. Frédéric Bauer est surpris du délai de 30 ans avant une désaffectation et trouve que la municipalité est très restrictive en matière de demande de prolongation. Il demande si l'on ne peut pas prendre au cas par cas et prolonger ce délai. Michel Collet répond que selon la loi cantonale sur les inhumations, la commune pourrait réaliser une désaffectation après 15 ans mais elle a choisi de poursuivre comme dans l'ancien règlement. Ce sont des choix qui ont été faits au sein du collège et souvent, dans les autres communes, le délai est aussi de 30 ans.

On passe au vote.

Le conseil communal

- approuve le règlement sur les cimetières par 28 voix et 2 abstentions.

4. Préavis 04/2022 : Compte 2021

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances. Le président ouvre le débat.

Yves Collet demande des précisions par rapport à la vente de la parcelle 116 et aimerait des explications au sujet du compte 430.314.00 « Routes et chemins », où il y a un dépassement de 171'000.- CHF. 79'000.- CHF ont été passés aux charges et ainsi le budget serait respecté. Alexandre Gygax répond que les comptes seraient respectés s'ils n'avaient pas fait les répartitions de charges comme ils ont expliqué lors du dernier conseil. Sur le préavis d'étude de construction, ils ont passé 79'000.- CHF pour les attribuer au local de voirie pour les mettre sur les routes. Florence Baudraz ajoute qu'ils ont passé une part des investissements prévus dans les comptes afin d'optimiser la péréquation, car ils ne peuvent pas déclarer ce qu'il y a dans les investissements. Christian Gonin répond pour la question de la parcelle 116 qu'il s'agit du petit local pompier à Epautheyres, où il y a 33 m² et 12 m² de bâtiment.

On passe au vote.

Le conseil communal

- approuve les comptes 2021 par 29 voix et 1 abstention.

5. Préavis 05/2022 : Mise en séparatif du quartier de Monteilly et déplacement de la conduite d'eau de la route de Nonfoux

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission de gestion et des finances et celui de la commission ad hoc. Le président demande s'il y a des remarques.

Yves Collet aimerait des explications sur le plan et demande où cela commence et où cela finit. Sylvain Jacot répond que cela part de la menuiserie Rottet, traverse la route cantonale et finit au croisement de la route de la laiterie. Laurence Najem demande si les travaux concernent les deux côtés de la route ou un seul. Sylvain Jacot répond que pour le quartier de Monteilly, le côté droite en descendant est concerné, cela sera fait en même temps que le collège. Thierry Auberson d'Epautheyres demande si les eaux usées (toilettes, lave-vaisselles, etc.) d'une partie du village d'Essertines part directement au ruisseau ou si elles sont quand même épurées quelque part. Sylvain Jacot répond que non, actuellement ce n'est pas le cas. Le président, Philippe Moccand précise qu'il s'agit du dernier quartier d'Essertines et qu'après ils seront raccordés à 90%.

Il n'y a plus de question, on passe au vote.

Le conseil communal

- approuve la mise en séparatif du quartier de Monteilly et déplacement de la conduite d'eau de la route de Nonfoux par 29 voix et 1 abstention.

6. Préavis 06/2022 : Emoluments en matière de police des constructions

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission ad hoc. Il n'y a pas de remarque, le président ouvre le débat.

Christophe Delay demande s'il y a une possibilité de supprimer la taxe de 100.- CHF de départ. Le syndic, Alexandre Gygax répond que le but est de pouvoir facturer les frais dus aux constructions d'un propriétaire. La facturation ne peut pas se faire à l'opposant car il ne demande rien. Tandis que le propriétaire demande un permis de construire à la commune. Alexandre Gygax répond que oui, la commune peut supprimer la taxe de base mais que cela sera alors à la charge de la collectivité. Marylin Brand souhaite des explications sur les autorisations municipales de l'article 6. Elle demande si cet article remplace l'article 5 de l'ancien règlement qui était sur les enquêtes publiques de 30 jours et où il y avait une taxe unique de 150.- CHF. Lauriane Chuard répond que tout ce qui concerne les autorisations municipales, c'est juste affiché aux piliers publics et qu'il n'est pas nécessaire de passer par une mise à l'enquête. Elle rappelle qu'il y a trois procédures : 1. la plus simple, l'autorisation municipale ; 2. la mise à l'enquête et 3. la procédure plus complexe, la mise à l'enquête totale, où il y a la facturation dans la feuille des avis officiels. Marylin Brand demande comment sont calculés les frais s'il y a une enquête publique de 30 jours. Lauriane Chuard répond que les autorisations municipales sont facturées à 100.- CHF et évoque l'article 4a de l'ancien règlement sur les projets dispensés d'enquêtes publiques. Frédéric Bauer revient sur les frais d'oppositions et précise qu'il y a eu moins d'oppositions l'année dernière et les 5 dernières années. Marylin Brand demande des explications par rapport à l'article 7 et 8 sur les places de stationnements. Lorsque le propriétaire ne peut pas aménager de places de parc, il peut faire une dérogation mais doit payer 20'000.- CHF par place mais n'a rien en contrepartie. Lauriane Chuard répond que la municipalité a posé la question à leur avocat et qu'effectivement, la personne paie car elle demande une dérogation. La commune n'est pas tenue de lui fournir une place de parc sur le domaine public. Les 20'000.- CHF sont affectés à un fond pour rénover des places communales ou pour des travaux similaires. Alexandre Gygax ajoute en complément que c'est seulement si le propriétaire n'a pas la possibilité de faire des places de parc, c'est-à-dire qu'il ne peut pas acheter du dégagement.

Il n'y a plus de question ni de remarque.

Le conseil communal

- approuve le préavis sur les émoluments en matière de police des constructions par 26 voix et 4 abstentions.

7. Communications de la municipalité – partie 2

Lauriane Chuard remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis sur les émoluments en matière de police des constructions. Elle informe qu'il y a eu une séance à l'EFAJE au mois de mai et que les comptes ont été refusés lors de cette assemblée. Dans la présentation donnée aux conseillers, le comptable a mis des tableaux à double et n'a pas eu le temps d'effectuer les corrections avant la séance. Cela a semé le doute et c'est pourquoi les comptes de l'EFAJE ont été refusés. Ils seront représentés et revotés lors de la prochaine séance, jeudi prochain.

Michel Collet remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis sur le règlement sur les cimetières. Il informe que la municipalité a, pour le préavis sur le passage de l'éclairage public en LED, passé par un processus de marché public sur invitation. La Romande énergie a remporté le concours. L'adjudication a

été faite par la municipalité le 16 mai dernier et la décision a été envoyée le 17. Il n'y a pas eu de recours des deux autres entreprises qui n'ont pas été retenues. Début juin, la municipalité a pu confirmer les détails de la commande du matériel à la Romande énergie. S'il n'y a pas de problème de livraison, le passage de l'éclairage public en LED se fera à la fin de l'été ou au début de l'automne.

Christian Gonin informe que la rue de l'église a été regoudronnée car le revêtement qui a été fait l'an dernier était de mauvaise qualité et n'avait pas tenu. Le revêtement de l'an dernier ne sera pas facturé ou alors sera déduit des travaux de cette année. Concernant le projet de la RC401, qui concerne la réfection de la traversée du village et des deux routes qui montent sur Pailly et Nonfoux, le projet est presque terminé et doit partir ces jours aux services de l'Etat pour enquête.

Sylvain Jacot remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis sur la mise en séparatif du quartier de Monteilly et le déplacement de la conduite d'eau de la route de Nonfoux. Il rappelle que le 20 août prochain, le Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) régional fête ses 10 ans et que la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) célèbre ses 20 ans. Concernant les restrictions d'eau pour la Menthue, les ressources diminuent fortement. Ils ne sont plus qu'à 35 litres/minute.

Le syndic, Alexandre Gygax, remercie les conseillers de leur confiance en acceptant tous les préavis. Il rappelle que la commune cherche une aide-secrétaire communale au contrôle des habitants pour un taux de 30%. Concernant le 1^{er} août, il y aura une verrée au four à pain à midi. La Jeunesse d'Essertines organisera son traditionnel tournoi de pétanque l'après-midi et ce sera les Paysannes Vaudoises qui serviront le repas du soir. Il y aura également un discours d'un conseiller national.

8. Nominations légales

Le président rappelle que chaque année, il faut renommer des personnes au bureau et aux commissions. On va commencer par son poste. Philippe Moccand, a décidé de laisser sa place après 5 ans de présidence. Il a eu beaucoup de plaisir. Pascal Henchoz et Yves Collet propose Christophe Delay qui accepte cette proposition. Le président rappelle que l'élection doit se faire à bulletin secret. On passe au vote électronique.

Résultat : Christophe Delay est élu au poste de président par 22 voix, 4 abstentions et 3 oppositions.

On passe au poste du vice-président. Marylin Brand se propose à nouveau au poste. Mélanie Gonin propose Marylin Brand qui accepte. On passe au vote électronique. Résultat : Marylin Brand est élue vice-présidente par 25 voix, 2 abstentions et 1 opposition.

Scrutateurs : Le président, Philippe Moccand, demande qui des deux scrutateurs actuels, Sébastien Almy et Renaud Piccard, souhaite continuer le mandat. Sébastien Almy déclare vouloir quitter son poste et Renaud Piccard vouloir continuer en tant que scrutateur. Mélanie Gonin propose Laurence Najem qui refuse le poste. Denis Gaimard se propose mais ne peut pas car il est déjà secrétaire suppléant. Philippe Moccand propose Nadine Ragusin qui accepte le poste. Résultat : Renaud Piccard et Nadine Ragusin sont élus par 28 voix, 1 abstention et 1 opposition.

Premiers suppléants : Yves Collet propose Romain Moccand et Manuel Ducret qui acceptent tous les deux le poste. Résultat : Ils sont élus par 29 voix et 1 abstention.

Seconds suppléants : Marylin Brand propose Angela Racioppi. Pascal Henchoz propose Jérôme Monnin. Ils acceptent tous les deux et sont élus par 28 voix et 1 abstention.

Commission de gestion et des finances : Laurent Neuschwander, Thomas Bliesener et Pascal Henchoz se proposent de continuer le mandat. Joël Buchwalder propose Amaury Leibundgut. Amaury Leibundgut propose Joël Buchwalder. Les cinq membres sont élus par 27 voix, 2 abstentions et 1 opposition.

Suppléants de la commission de gestion et des finances : Yves Collet propose Marc-Henri Ducret. Jenifer Thévenaz propose Laurence Najem. Denis Gaimard propose Yves Collet qui refuse le mandat. Marc-Henri Ducret et Laurence Najem sont élus à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

Philippe Moccand informe que la date du prochain conseil est à définir. Il rappelle aux conseillers d'envoyer leur fiche d'indemnité à la secrétaire d'ici le 30 juin et que les prochaines votations seront le 25 septembre.

Malyka Gonin demande, par rapport aux restrictions d'eau, comment cela se passe pour les fontaines, car elles coulent toujours. Sylvain Jacot répond que ce sont des sources à part du réseau d'eau de la commune et qu'elles coulent toujours. Les habitants peuvent prendre sans problème l'eau des fontaines pour arroser les plantes. Cependant, elle n'est pas traitée et ne peut pas être bue.

Marylin Brand demande à qui elle doit s'adresser pour son changement de téléphone. Le président lui répond que la secrétaire du conseil fera le nécessaire.

Joël Buchwalder demande si la municipalité a réfléchi à la possibilité d'installer des défibrillateurs sur la commune et si oui, de présenter le projet de pose. Sylvain Jacot répond que cela a déjà été étudié et que cela va être présenté au budget en octobre 2023.

Jenifer Thévenaz rappelle qu'il y aura la fête au village le 17 septembre.

Mélanie Gonin demande s'il y a des bornes de recharge prévues pour les vélos électriques dans le cadre des travaux prévus autour de la route du collège. Michel Collet répond qu'il y a deux bornes prévues dans le budget et qui seront installées aux places de parc en dessous de la maison de Mme Teuscher, à la route de Nonfoux

Yves Collet demande quelques informations au sujet de l'avancée des travaux du complexe communal et souhaite savoir si le budget est toujours respecté. Il demande également des explications concernant le container à verre qui s'est éventré à la Robellaz. Christian Gonin répond que les travaux du complexe scolaire avancent bien et que la charpente va être posée fin juin/début juillet. Quant au budget, ils espèrent pouvoir boucler dans le budget. Ils s'attendent à des ajustements de prix par rapport à l'évolution du marché. Concernant le container, Sylvain Jacot répond que le chauffeur de la STRID a fait une mauvaise manipulation et a éventré le container.

Thierry Auberson d'Epautheyres s'inquiète toujours de la sécurité des enfants à Epautheyres et demande si la municipalité a pensé à poser une barrière ou un panneau près du chemin amenant à l'arrêt du bus. Il informe aussi que certaines constructions en bois à Epautheyres sont pourries et qu'il y aurait des vis apparentes et dangereuses. Christian Gonin répond que la municipalité n'a pas étudié la question de mettre une barrière sur le chemin bétonné. Ils vont y réfléchir. Concernant la place de jeux, elle va être refaite complètement, c'est prévu au budget. Pour les vis, Christian Gonin ira voir sur place.

Laurence Najem demande s'il est prévu d'arrêter l'éclairage publics la nuit afin de voir les étoiles. Michel Collet répond qu'ils ont prévu de participer aux perséides les 11 et 12 août.

Jenifer Thévenaz avait écrit une lettre à la municipalité afin de dénoncer le parcage de certains camions à la Rue du Milieu, à la sortie l'école qu'elle trouvait dangereux. Elle demande si quelque chose a été entrepris depuis. Christian Gonin répond qu'il n'a pas encore pris contact avec les camionneurs.

Nadine Ragusin informe que l'éclairage public à Epautheyres fonctionne une fois sur deux et demande si c'est possible de l'éteindre complètement. Michel Collet répond qu'il faut signaler les luminaires en pannes. La municipalité a un contrat de maintenance et fera le nécessaire.

Mélanie Gonin revient sur le projet éolien et demande s'il est définitivement arrêté. Alexandre Gygax répond qu'ils n'ont aucun contact avec les partenaires et que c'est en stand-by. Marylin Brand dit que c'est invivable pour les habitants d'être dans le flou et qu'ils aimeraient avoir une réponse claire afin de savoir comment continuer à vivre. Alexandre Gygax répète qu'ils attendent sur les partenaires et qu'ils ne gèrent pas l'avancées de leurs travaux.

On revient sur les nominations légales avec le remplacement de Christophe Delay à l'EFAJE. Christophe Delay propose Léonie Abetel, qui accepte le mandat. Jenifer Thévenaz propose Sandra Gaille au poste de suppléante. Elles sont élues par 29 voix et 1 abstention.

Il n'y a plus de question ni de remarque.

Le président procède au contre-appel électronique qui correspond à l'appel précédent.

La séance est levée.

Pour le conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Moccand

Tamara Niquille

Essertines-sur-Yverdon, le 02 décembre 2022